

- **VILLE de VALOGNES** -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 3 OCTOBRE 2011

L'AN DEUX MILLE ONZE, le TROIS du mois d'OCTOBRE, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, - légalement convoqué - s'est réuni à la Mairie - Salle des Fêtes, en séance publique, sous la Présidence de **M. COQUELIN, Maire**.

Etaient présents : **M. Jacques COQUELIN, Maire,**
MM. Christian LAMOTTE, Jacky MOUCHEL, Mme Anne-Marie GOLSE, M. Jean-Marie LOSIO, Mme Patricia THOMAS, M. Sylvain CAILLOT, Mme Odile SANSON,
Adjoints au Maire,
M. Gérard BRÉBANT, Conseiller Municipal Délégué,
MM. Lucien LECERF, Alain THOMAS, Mmes Brigitte GRANDGUILLOTTE, Lucie LUCAS, Nicole HAMEL, Christine GENTELET, M. Jean-Louis VALENTIN, Melle Julie JEAN, MM. Michel BEAUSSARON, Christian LE BRIS, Philippe LETENNEUR, Mme Ghyslaine LE LANCHON, MM. Didier GOUJON, Jean LENOBLE, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : **M. Pierre COURSIER, Conseiller Municipal Délégué (pouvoir à M. MOUCHEL), Mme Sylvie BÉCHET, Conseillère Municipale (pouvoir à M. LECERF), Mme Jocelyne MANCEAU, Conseillère Municipale (pouvoir à Mme LUCAS), M. Damien FORTIN, Conseiller Municipal (pouvoir à M. LOSIO), Mme Anne-Marie MOUCHEL, Conseillère Municipale (pouvoir à M. BEAUSSARON), M. Rémi BESSELIÈVRE, Conseiller Municipal (pouvoir à M. LENOBLE).**

Melle Julie JEAN a été élue Secrétaire.

Date de convocation : 26/09/2011
Date d'affichage : 26/09/2011
Nbre de Conseillers en exercice : 29
Nbre de Conseillers présents : 23
Nbre de Conseillers votants : 29

VILLE DE VALOGNES

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 3 octobre 2011 à 18 heures

COMPTE RENDU DES QUESTIONS SOUMISES A DELIBERATION

1. Dénomination de la Salle des Fêtes

Les travaux de rénovation et d'embellissement de la salle des Fêtes étant maintenant terminés, il est opportun de donner un nom à cette salle désormais consacrée aux mariages et aux réceptions municipales.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DÉNOMME** cette salle « **Salon Marcel Audouard** ».

2. Vente d'ouvrages déclassés à la bibliothèque municipale.

La mission de diagnostic et d'état des lieux de la lecture publique, lancée au 1^{er} semestre 2011, a rappelé la nécessité pour une bibliothèque publique d'actualiser les collections. Pour la Bibliothèque municipale de Valognes, il a été préconisé d'éliminer 20 % de la collection en section Adultes et 30 % en section Jeunesse.

La Bibliothèque a donc actualisé ses fonds documentaires et éliminé de ses rayons un grand nombre d'ouvrages défraîchis ou documentations dont le contenu ne correspond plus à l'état actuel des connaissances.

Sur avis favorable de sa Commission Culture - Patrimoine, réunie le 20 septembre, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à la vente de ces ouvrages déclassés le samedi 19 novembre 2011 et à en **FIXE** les tarifs.

3. Evolution de la situation scolaire - Rentrée 2011-2012.

*Tableau des
effectifs par
Etablissement,
affiché*

Sur avis de sa Commission Enseignement - Education - Aide à la Réussite Scolaire réunie le 12 septembre, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **PREND ACTE** des éléments d'information concernant la rentrée scolaire 2011-2012 dans les différents Etablissements valognais en constatant l'évolution des effectifs par rapport à l'année précédente.

4. **Palmarès 2011 du concours communal des maisons fleuries.**

Sur proposition du Jury communal des maisons fleuries, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **ADOpte** le palmarès du concours 2011 des maisons fleuries, comportant les prix décernés par catégorie aux différents lauréats, en fonction des crédits alloués au budget Primitif 2011, **la remise des prix étant fixée à l'Hôtel de Ville, le mardi 18 octobre à 18 heures.**

5. **Dispositions concernant le Personnel Communal.**

Après examen par sa Commission Finances - Développement Economique, Industriel et Commercial - Administration Générale, réunie le 26 septembre, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE** la modification du tableau des emplois communaux, afin de tenir compte des mouvements de personnel et des avancements de carrière.

6. **PAES d'Armanville - cession de parcelles de terrain au Syndicat Mixte du Cotentin.**

Par délibération du 8 décembre 2008, le Conseil Municipal a donné son accord à la passation d'une convention tripartite pour l'extension de l'Espace d'Activités d'Armanville avec la réalisation par le Syndicat Mixte du Cotentin d'un Parc d'Activités Économiques Structurant portant sur une première tranche opérationnelle d'environ 20 hectares.

Par convention de mandat en date du 12 juin 2009, la SHEMA s'est vu confier par le Syndicat Mixte du Cotentin, la mise en œuvre opérationnelle d'études en vue de l'aménagement de ce PAES et le Cabinet NIS de CAEN a été désigné pour la réalisation des études pré-opérationnelles de cet aménagement.

Lors du comité de pilotage du 10 mai dernier, un nouveau périmètre de 17 hectares environ a été proposé par le Cabinet NIS, constituant une première tranche d'aménagement opérationnelle laquelle a été validée par délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Cotentin du 20 juin 2011.

Suite à cet accord syndical, emportant révision de la convention tripartite précitée, après examen par sa Commission Finances - Développement Economique, Industriel et Commercial - Administration Générale, réunie le 26 septembre, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à la cession, au Syndicat Mixte du Cotentin, d'un terrain d'une superficie totale de 17 hectares environ, à prélever dans les parcelles cadastrées section ZD n°4, 5, 10, 11, 12, 52, 59, 60, 86 et 142, au prix de 4 euros le mètre carré constituant la première tranche opérationnelle du Parc d'Activités Économiques Structurant d'Armanville.

7. Aménagement d'un giratoire Boulevard Félix Buhot - acquisition d'une bande de terrain.

Dans le cadre de l'aménagement du giratoire Boulevard Félix Buhot avec le carrefour formé par la rue Neuve et la voie desservant la salle de sport Félix Buhot, il est nécessaire d'acquérir une bande de terrain d'une superficie de 50 à 100 m² environ, à prélever dans les parcelles cadastrées section AN n° 283, 565 et 566 appartenant à Carrefour Property.

Sur avis favorable de sa Commission Environnement - Cadre de Vie - Urbanisme, réunie le 22 septembre, l'Assemblée Communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à l'engagement d'une négociation avec les Représentants de Carrefour Property, pour l'acquisition de cette bande de terrain, selon l'estimation de France Domaine.

8. Cession à la SA HLM du Cotentin, du terrain d'assiette des 11 logements individuels sis à la Boucherterie.

Suite à la réalisation, à la Boucherterie, de 11 logements individuels locatifs par la SA HLM du Cotentin, il y a lieu de procéder à la cession du terrain d'assiette de ces 11 logements.

Sur avis favorable de sa Commission Environnement - Cadre de Vie - Urbanisme, réunie le 22 septembre, l'Assemblée Communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DÉCIDE** la cession à titre gratuit des parcelles correspondantes.

9. Cession d'une parcelle de terrain au lieudit « la Pépinière ».

Sur avis de sa Commission Environnement - Cadre de Vie - Urbanisme, réunie le 22 septembre, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à la cession d'une parcelle de terrain d'une superficie totale de 1.030 m², sise La Pépinière, pour un montant de 50.000 € hors frais de géomètre et de notaire, à Monsieur et Madame Olivier POSTEL qui en ont fait la demande.

10. Mise en vente des logements propriété de la ville, sis 25 - 27 rue de Poterie et 42 rue Écoute s'Il Pleut.

Par délibérations du 27 septembre 2010 et du 7 février 2011, le Conseil Municipal a donné son accord à l'unanimité à la mise en vente :

- d'une propriété, comprenant une maison d'habitation, deux garages et un jardin, cadastrée section AM n^{os} 90 et 91 d'une superficie totale de 1.141 m² sise 42 rue Écoute S'il Pleut au prix de 250.000 euros,

- d'un ensemble immobilier, à détacher de la parcelle cadastrée section AM n°359, comprenant un immeuble avec 4 appartements, une maison d'habitation avec garage, quatre garages, sis 25-27 rue de Poterie, au prix de 550.000 euros.

Suite à une nouvelle consultation, le Service des Domaines, par courrier du 16 septembre 2011, a réactualisé la valeur vénale de ces biens, en les décomposant en 4 lots.

Sur avis de sa Commission Environnement – Cadre de Vie – Urbanisme, réunie le 22 septembre, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **DÉCIDE** la mise en vente desdits biens, propriété de la Ville de Valognes, aux enchères publiques, par adjudication amiable,
- **FIXE** la mise à prix de ces biens, comme suit :
 - ✓ Maison de ville sise 42 rue Écoute S'il Pleut, cadastrée section AM n°90, 130.000 euros,
 - ✓ Terrain sis 42 rue Écoute S'il Pleut, cadastré section AM n° 91 : 50.000 euros,
 - ✓ Maison de ville sise 25 rue de Poterie, cadastrée section AM n°359p 190.000 euros,
 - ✓ Immeuble collectif sis 27 rue de Poterie, cadastré section AM n°359p 290.000 euros,
- **CONFIE** la vente à Maître Philippe THOREL, Notaire en sa qualité de plus ancien notaire de Valognes.
- Et **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document inhérent à ces cessions et notamment les actes authentiques dont la rédaction sera confiée à Maître THOREL, Notaire à Valognes, en concours le cas échéant, avec les Notaires choisis par les Acquéreurs.

11. Aire d'accueil des gens du voyage - modification du lieu d'implantation et constitution d'une réserve foncière.

Suite aux réunions du 7 juin et du 12 juillet dernier en présence des Services de la Préfecture et de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche, il y a lieu de modifier le lieu d'implantation de l'aire d'accueil des gens du voyage correspondant à l'emplacement réservé n°13 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Valognes approuvé par le Conseil municipal du 18 octobre 2007.

Selon les Services de l'État, cet emplacement ne répond plus à la réglementation actuelle ; Les aires d'accueil, ayant une vocation d'habitat, doivent être situées au sein de zones adaptées à cette vocation, c'est-à-dire de zones urbaines ou à proximité de celles-ci afin de permettre un accès aisé aux différents services urbains (équipements scolaires, éducatifs, sanitaires, sociaux et culturels ainsi qu'aux différents services spécialisés) et d'éviter les surcoûts liés aux travaux de viabilisation.

Un nouvel emplacement a été retenu sur un terrain d'une superficie de 9.080 m², sis « Le Petit Hamel », à l'angle de la Route Départementale n°2 et de la bretelle de sortie de la RN 13 en venant de Cherbourg, appartenant à la société COBEVAL, représentée par Monsieur COUASNON.

Après examen par sa Commission Environnement – Cadre de Vie – Urbanisme, réunie le 22 septembre, l'Assemblée Communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à l'engagement d'une négociation avec le Représentant de la Société COBEVAL, pour l'acquisition de cette parcelle de terrain nécessaire à la modification du lieu d'implantation de l'aire d'accueil des gens du voyage.

12. Requalification du cœur de ville - Diagnostic d'archéologie préventive sur la place du Château.

Suite aux différentes réunions de travail concernant le projet de requalification du Cœur de Ville, notamment avec le Directeur de la DRAC de Basse-Normandie et ses Services, une campagne de fouilles pour diagnostiquer l'intérêt archéologique relatif à la présence de l'ancien Château ducal de Valognes va être organisée.

Cette recherche constitue au plan municipal le préalable indispensable à la finalisation du projet de transformation de la place du Château et à cet effet, le Préfet de Région a désigné, par arrêté du 19 mai 2011, les Services de **l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (I.N.R.A.P.)** pour assurer la maîtrise d'œuvre de ce diagnostic, désignation emportant la passation d'une convention pour définir les modalités de cette campagne archéologique.

Après examen par sa Commission Environnement – Cadre de Vie – Urbanisme, réunie le 22 septembre, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la convention proposée par les Services de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (I.N.R.A.P.), relative au diagnostic d'archéologie préventive, qui se déroulera du 17 octobre au 25 novembre 2011 au plus tard, avec remise à disposition de la place chaque jeudi pour l'organisation du marché hebdomadaire ;
- **PREND ACTE** du versement d'une redevance d'archéologie préventive sur la base d'un montant égal à 0,50 € par mètre carré, indexé sur l'indice du coût de la construction ;
- **Et AUTORISE** le Maire ou Monsieur MOUCHEL, Adjoint, à signer la convention ainsi que les procès-verbaux inhérents au déroulement de ce chantier.

13. Conventions, contrats, règlements.

Sur avis favorable de ses différentes Commissions, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à la passation et au renouvellement des conventions et contrats, ainsi qu'aux règlements suivants :

Dossier examiné par la Commission Enseignement - Education - Aide à la réussite scolaire réunie le 12 septembre 2011 :

Renouvellement des conventions avec l'Association « La Valmontaise » et « l'Ensemble instrumental d'Alauna » pour la mise à disposition à titre gratuit, de salles de l'Ecole municipale de Musique pour la période du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012.

Dossiers examinés par la Commission Culture - Patrimoine le 20 septembre 2011 :

- Convention avec l'association « Les Cascades : culture et loisirs en Cotentin » pour le prêt d'un tableau d'Emile DORRÉE, intitulé « Fenêtre ouverte à Valognes », dans le cadre d'une exposition consacrée aux peintres normands Emile Dorrée et Edith Faucon, qui se déroulera du 24 octobre au 4 novembre 2011 aux Grandes Halles de Saint-Pierre Eglise.
- Contrat d'engagement avec l'orchestre Fab'nd Co pour une animation musette présentée dans le cadre du Repas des Aînés le dimanche 23 octobre 2011 - Coût de la prestation : 300 € HT, auquel s'ajoutent les charges GUSO.
- Convention de partenariat avec l'ICEA BN (Inter-Comités d'Entreprises et assimilés de Basse-Normandie) et son réseau de carte CEZAM, permettant d'accorder aux porteurs de la carte des tarifs préférentiels pour les entrées aux Musées de Valognes.
- Convention de prestations avec l'association Culture et Loisirs de Portets (33640), pour l'organisation d'un spectacle intitulé « la légende du cocotier » avec Madame Céline Ripoll, conteuse, accompagnée de Monsieur Varua Nahoe, musicien. Ce spectacle pour enfants à partir de 5 ans, se déroulera à la bibliothèque municipale le samedi 26 novembre 2011 à 10 h 30 et sera suivi d'une signature du livre de la conteuse, intitulé « Hina et le Prince du Lac Vahiria » - Coût global : 1.165 € TTC, auquel s'ajoutent les frais de SACD.
- Saison culturelle 2011 - 2012 - Contrats pour l'organisation de concerts à l'Hôtel-Dieu :
 - ✓ Avec Teresa Kaban et Henryk Blazej, artistes, pour un concert Duo KABAN BLAZEJ « piano et flûte », le mercredi 12 octobre à 20 h 45. Ce concert sera précédé d'une master class le même jour à 14 h 00 à l'Ecole Municipale de Musique - Coût : 1.400 € TTC, auquel s'ajoutent l'hébergement, la restauration, et la technique son et lumière.

- ✓ Avec l'association « Au Parfum de Chant », pour des concerts de Catherine DARGENT, « Barbara, Brel, Bécaud » les vendredi 25 et samedi 26 novembre 2011 à 20 h 45 et « sur un air de Piaf » le dimanche 27 novembre 2011 - Coût : 2.550 € TTC, auquel s'ajoutent la restauration et la location d'un piano.
- ✓ Avec Victorie Music, pour un spectacle de Steve WARING « le Tour de chant Solo » le mercredi 14 décembre à 15 h 00 et à 19 h 00 - coût : 2.848,50 € TTC, auquel s'ajoutent l'hébergement et la restauration.

Dossiers examinés par la Commission Environnement - Cadre de Vie - Urbanisme, le 22 septembre 2011 :

Accessibilité de l'Hôtel de ville - Contrats de maintenance :

- avec la Société A.B.H. de Pacé (35742) pour l'entretien de l'ascenseur, pour un montant annuel de 1.528,49 € TTC,
- avec la Société DORMA de Cormelles le Royal (14123) - contrat « argent » maintenance préventive, pour la garantie des deux portes automatiques, pour un montant annuel de 631,49 € TTC.

Dossiers examinés par la Commission Jeunesse - Temps Libre - Vie Associative le 28 septembre 2011 :

- Actions en faveur de la jeunesse - Convention avec l'association Djiri Guélé, pour l'organisation d'un atelier de percussions et de danses africaines, pour 12 enfants âgés de 12 à 16 ans, programmé du 24 au 26 octobre à l'Hôtel-Dieu, dans le cadre des Ticket Temps Libre « Vacances de la Toussaint 2011 » - coût global : 1.090 €.
- Accueil Collectif de Mineurs - Convention avec la Mutualité Sociale Agricole « Côtes Normandes », pour l'utilisation des bons vacances dans les CLSH de la Manche - Renouvellement pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012.
- Vie associative - Mise à disposition des deux minibus aux associations valognaises - modification du règlement.
- Hangar associatif - Règlement et convention d'utilisation.

Valognes, le 6 octobre 2011

LE MAIRE :

Jacques COQUELIN